

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 368-2023 concernant certaines dispositions relativement à l'implantation des thermopompes, des génératrices permanentes et des appareils de chauffage et de climatisation et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 354-2021, 356-2021, 361-2022 et 364-2022)

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce règlement, le **lundi 3 avril 2023, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ce projet de règlement vise à spécifier les normes relatives à l'implantation des thermopompes, des génératrices permanentes et des appareils de chauffage et de climatisation sur le territoire de Saint-Isidore.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce neuvième (9^e) jour de mars deux mille vingt-trois (2023).



Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière